



Chambre genevoise immobilière
Association des propriétaires

COMMUNIQUE DE PRESSE

Genève, le 28 août 2012
P/1.3.7/CA

Une pénurie fait maison ? – réactions à l'étude d'avenir suisse

La Chambre genevoise immobilière a pris connaissance des propositions contenues dans le document « une pénurie fait maison » qui traite de la pénurie de logements à Genève.

Les propositions tendant à alléger et réformer le carcan législatif et les contrôles de toutes natures (taille de logements, prix des terrains, prix de vente, loyers...) qui étouffent le dynamisme de la place immobilière genevoise sont les bienvenues. Elles sont indispensables. Il faut, en particulier, mettre fin à l'incohérence qui veut que le propriétaire de villa qui voit ses droits à bâtir être démultipliés par l'effet d'un plan localisé de quartier qui permettrait la réalisation d'immeubles en zone de développement, voit, dans le même temps, le prix de son terrain diminuer.

La mise à disposition de terrains pour construire est une condition primaire à la réalisation de logements et nous y englobons la nécessité de faire bon usage de la zone de construction en préconisant systématiquement des réalisations qui allient densité et qualité. Pour cette raison nous soutenons la réalisation de surélévations, la densification de la ville et le déclassement de zones agricoles choisies. De même et moyennant quelques modifications, nous espérons l'aboutissement rapide des procédures d'adoption du nouveau Plan directeur cantonal.

Enfin, les réformes fiscales proposées sont prometteuses s'agissant de favoriser la taxation au lieu de domicile à la place du lieu de travail. Cette mesure est susceptible, à Genève, de créer un effet très positif sur les finances publiques des communes qui construisent des logements pour accompagner utilement leur croissance par des investissements en équipements publics.

Par contre, la mesure visant à augmenter la taxe sur la plus-value foncière laisse craindre une forte dilution de ses produits dans les dépenses générales de l'Etat sans effet sur les quartiers nouvellement créés et sur le foncier desquels la taxe aurait pourtant été perçue. Celle-ci est de nature à augmenter les prix des PPE à la vente et les loyers des immeubles en location.

Contact : Christophe Aumeunier, Secrétaire général : tél. 079 668 53 75

La CGI en bref...

La CGI est présidée par M. Etienne Nagy.

Son secrétaire général est M. Christophe Aumeunier.

Active depuis 92 ans, la CGI compte 6'600 membres, propriétaires immobiliers.

Association sans but lucratif, la CGI

- s'engage pour la promotion et la défense de la propriété ;
- représente les propriétaires auprès des autorités ;
- propose des solutions à tous les problèmes se rapportant à l'immobilier.

Elle a aussi pour but de favoriser l'accession à la propriété et accueille en son sein les futurs propriétaires.

www.cgionline.ch